then the older population should only grow gradually, Canada has, therefore, roughly twenty-five years to make the necessary adjustments to cope with the dependency problems expected to arise after the year 2006. The essential factor is that the various levels of government should make effective use of this time to plan for the new demographic facts of the coming century.

Finally, the increasing burden of the older dependent population should be reduced by the elimination of mandatory retirement at age 65. The new environment which is envisaged for the mid-1980s on—with demand for labour high and age discrimination abolished—should result in the increased participation of older workers in the labour force. As a result of this increased participation, more goods and services will be produced to support those of the older population who are ot working.

Conclusions

Your Committee concluded

- 1. that, while there is clear evidence that the Canadian population is aging, there is little justification for alarm over the burden which the older segment of the population will place on the labour force in the future;
- 2. that the adoption of flexible retirement policies, including the progressive elimination of mandatory retirement based on age, will not have significantly adverse effects on the level of unemployment, especially among the young;
- 3. that in the foreseeable future greater participation by the elderly in the labour force may be welcomed as a way of alleviating shortages of labour.

Recommendations

Your Committee recommends

- 1. that, in view of the major institutional changes which will result from the explosive growth of those aged 65 and over early in the twenty-first century, planning be undertaken well in advance at every level of government to anticipate the problems of change;
- 2. that an essential element of this planning should be to ensure that the savings realized in such areas as education because of a declining younger dependent population be used to offset the increased public expenditures devoted to the older dependent population;
- 3. that appropriate administrative agencies be expanded at the federal, provincial and municipal levels to plan and coordinate the programs needed to meet the increased social and institutional demands of the aging population in transportation, homemaking services, housing and nursing homes and other areas of concern to the elderly.

Part III

The Income of the Elderly

- 1. Social security and public pension plans
- 2. Private pension plans and their adequacy

la population âgée ne devrait augmenter que graduellement. Le Canada dispose donc d'environ vingt-cinq ans pour procéder aux ajustements indispensables permettant de répondre aux problèmes de dépendance qui, selon les prévisions, devraient surgir après l'année 2006. Il est essentiel, sur ce point, que les différents paliers de gouvernement utilisent efficacement cette période pour élaborer une politique en fonction des nouvelles données démographiques du siècle prochain.

Finalement, l'augmentation du fardeau que constituent les personnes âgées à charge devrait être atténuée par l'élimination de la retraite obligatoire à 65 ans. Le nouveau contexte prévu pour le milieu des années 80, caractérisé par une forte demande de main-d'œuvre et par la suppression de la discrimination selon l'âge, devrait se traduire par une plus forte participation des personnes âgées à la main-d'œuvre active. Grâce à ces phénomènes, on disposera de biens et de services plus abondants pour prendre en charge les personnes âgées qui ne travaillent pas.

Le Comité conclut:

- 1. que, malgré l'évident vieillissement de la population canadienne, il n'y a pas lieu de s'alarmer du fardeau que la partie la plus âgée de la population imposera à l'avenir à la maind'œuvre active;
- 2. que l'adoption d'une politique de retraite souple, comportant l'élimination graduelle de la retraite obligatoire en raison d'âge, n'aura pas d'effets très préjudiciables sur l'emploi, notamment pour les jeunes;
- 3. que dans un avenir rapproché, une plus forte participation des personnes âgées à la main-d'œuvre active pourrait être salutaire en cas de pénurie de main-d'œuvre.

Recommandations

Le Comité recommande:

- 1. qu'étant donné les profonds changements institutionnels qui résulteront de la très forte augmentation du nombre des personnes de 65 ans et plus au début du XXI^e siècle, une politique soit élaborée longtemps à l'avance à tous les niveaux de gouvernement de façon à prévenir les problèmes d'adaptation;
- 2. que dans cette élaboration de politique, on veille avant tout à ce que les économies réalisées dans des secteurs comme l'éducation, par suite de la diminution de la population jeune à charge, servent à compenser l'augmentation des dépenses publiques consacrées aux personnes âgées à charge;
- 3. que des organismes administratifs appropriés soient créés aux niveaux fédéral, provincial et municipal afin d'organiser et de coordonner les programmes indispensables pour faire face à l'augmentation des demandes sociales et institutionnelles de la population âgée dans les domaines des transports, des services ménagers, des établissements d'hébergement et de soins et dans tous les domaines qui intéressent les personnes âgées.

Partie III

Les revenus des personnes âgées

- 1. La sécurité sociale et les régimes de retraite publics
- 2. Les régimes de retraite privés sont-ils suffisants?